# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 21 DECEMBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI 21 DECEMBRE 1878.


## VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Specr, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, maison coin St-Claude et Quartier. Aussi au No 46 rue Royale, dimanche, etc.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, belles résidences en briques et en bois dans les 2e et 4e District. Aussi la magasin et la résidence en briques No 69 rue de Chartres et 92 Passage de la Bourse. Et excellent placement, un des magasins d'épiceries de Hessler, coins Vieille-Levée et St-Philippe.

Par Albert Pauli, au No 17 rue Bienville, gages forfaits.

Par S. Guinault, rue Fortuné, entre Amour et Bons-Enfants, une Vesberie.

Par D. E. Murphy & Son, aux Nos 109 et 110 rue des Magasins, whisky, vins et liqueurs.—Aussi articles pour Noël et jour de l'An.

**Capitalistes, attention!**—Dans ces jours de doute et d'incertitude quand la valeur des actions et des bons dépend de l'intégrité d'un calculateur ou du fiat d'un juge, qu'y a-t-il de plus raisonnable, lors qu'on a accumulé quelques petits moyens avec une honnête industrie que de chercher l'heureux à la recherche d'un bon placement, placement qui peut être plus sûr que celui qu'il contrôle lui-même. Les propriétés foncières offrent cette sécurité et cette vérité aussi le Col. Girardey a à vendre aujourd'hui une liste de propriétés comprenant des magasins et des résidences, toutes propriétés dans la cité en vente publique mercredi aux mêmes heures d'encan.

Voyez son annonce dans les journaux de ce jour et les plans à la vente pour plus amples informations.

**Cadeaux de Noël.**—Voyez l'avis d'encan de D. E. Murphy & Son.

**Whiskey, Vins, etc.**—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son.

## Réglement Financier Urgent.

Nous sommes heureux de voir que l'opinion publique reprend en faveur la loi de finance de 1852 comme une de ces lois salutaires desquelles on ne s'écarte pas sans qu'il en résulte de funestes conséquences;

Cette loi de 1852 a eu beaucoup d'ennemis, bien qu'elle fût véritablement la sauvegarde de la ville contre toutes les combinaisons impures du genre de celles qui ont produit et qui devaient nécessairement produire la situation déplorable où nous sommes. Nous revenons sur ce sujet parce qu'il s'agit de faire le budget municipal de 1879 et que le retour au droit, c'est-à-dire le retour à la loi de 1852, mettra le Conseil de ville, dont nous conservons l'embarras, à même de prendre un parti raisonnable et final. Le Conseil de ville, avant de se décider, attend avec prudence, l'arrêt de la Cour Suprême sur le mandamus obtenu à la cour du juge Monroe en faveur des bons consolidés de 1852, c'est-à-dire en faveur de la loi de cette époque en vertu de laquelle ces bons furent émis.

Le Conseil a d'autant plus raison d'attendre cet arrêt que la Cour Suprême vient d'exprimer une opinion qui rend la vie à des bons de chemins de fer qui ne remplissaient que partiellement les conditions imposées par la loi de 1852 à toute émission de bons venant après cette date. Le peuple avait voté directement pour cette émission; c'était certainement la condition principale et nous ne sommes pas surpris que la Cour Suprême l'ait trouvée onéreuse. L'autre condition manquait, la loi relative à cette émission n'ayant pas mentionné les moyens à l'aide desquels les intérêts seraient payés et le principal racheté ou éteint.

La Cour Suprême ne s'est pas arrêtée à cela parce qu'elle a jugé que ces bons dont les intérêts avaient été servis régulièrement pendant vingt ans, sans que jamais personne se fut avisé d'élever un doute sur leur légalité, étaient en pleine possession de la sanction du temps, sanction qui valide tous les titres et sur laquelle est fondé le grand principe de la prescription légale, de cette prescription souverainement conservatrice, et que les plus grands jurisconsultes ont appelée la mère du genre humain.

Un de nos confrères, cependant, trouve étrange cet arrêt de la Cour Suprême de la Louisiane et prétend qu'il n'a pu être rendu que parce que la ville n'a pas été défendue et parce que la loi de 1852 n'a pas été invoquée contre la pétition des détenteurs des bons de chemins de fer émis en 1854. Notre très estimable confrère oublie qu'il a fait fi de cette loi, quand les porteurs de bons de 1852 l'ont invoquée contre tous les bons émis postérieurement et qui sont encore beaucoup moins légaux que les bons émis en faveur du chemin de fer de Jackson.

Le peuple, de son vote direct, avait au moins sanctionné l'émission des bons de Jackson, et la ville en a payé l'intérêt jusqu'à leur échéance. Si ce n'est pas un droit complet, cela y ressemble beaucoup. Mais où est le droit des bons émis postérieurement? Ont-ils été soumis au vote du peuple? Non. Le peuple n'en a entendu parler que lorsqu'il a été forcé de subir d'énormes taxes pour en servir l'intérêt, taxes qui ont fait exproprier et qui ont ruiné tant de familles. Les bons véritablement illégaux sont donc ces derniers et c'est contre eux surtout qu'il faut invoquer la loi de 1852 et vous ne le faites pas. Au contraire vous semblez vous indigner, par moments, de l'audace des créanciers de l'ancienne ville, auxquels depuis deux ans et demi on refuse le payement de tout intérêt quand on paye au contraire les créanciers de la nouvelle ville en du gouvernement radical, auxquels on doit encore moins qu'aux porteurs de bons du chemin de Jackson! Pourquoi cette différence? Pourquoi deux poids et deux mesures? Quant à nous, nous ne commettrons pas une pareille inconséquence. Nous ne voulons pour tous qu'une justice, celle du droit. Mais passons à des choses pratiques.

Cet arrêt de la Cour Suprême [illegible] veut des bons de Jackson qui, [illegible] seulement parlant, ne sont légaux qu'à moitié, ne permet pas de douter qu'elle ne confirme la décision du juge Monroe dans l'affaire des bons consolidés de 1852 qui portent le caractère de la légalité la plus complète, et auxquels nul reproche de fraude ne peut être adressé. Son arrêt à l'égard des uns fait présager ce qu'elle décidera à l'égard des autres qui sont les premiers en date, qui doivent leur naissance à la loi même de 1852, et qui en sont protégés d'une manière spéciale.

Mais on répond à cela qu'un mandamus ne donnera pas à la ville de Argent pour payer l'intérêt qu'on leur doit, et que vingt ordres de cour ne lui en donneraient pas davantage. Nous en convenons, mais cela mettra fin à la loterie des bons à prime, parce que, cet-on de l'argent, on ne pourra pas les payer quand on ne payera pas les bons consolidés. Le Conseil de ville ne peut avoir de préférence, à moins de se rendre coupable d'un mépris de cour. Le Conseil de ville ne pourrait pas dire qu'il n'a pas d'argent s'il continuait à payer les bons à prime. La ville doit maintenant aux bons consolidés le montant de ce qu'on prétend qu'elle a amorti par l'opération de la loterie. Ceux des résultats la part qui serait revenue aux consolidés s'ils eussent voulu accepter les primes, et vous verrez que la bénédiction du juge a été maintenue. Ne serait-il pas juste, et ne serait-ce pas se contrevenir à l'esprit de la décision attendue que de suspendre le jeu de la loterie et payer l'intérêt des bons consolidés qui en trouve sans n'ont rien, aussi-à-il fallu pour cela l'ordre du juge Woods de la Cour de Circuit des États-Unis, que la pièce comme qui se trouvait alors entre les mains de l'agent fiscal de la ville!

Le juge Woods, contre la loi des bons à prime, a déclaré valide le contrat de 1869; le juge Monroe en a fait autant et même davantage en ajoutant un mandamus à l'opinion du juge Woods; la Cour Suprême vient de donner gain de cause aux bons de chemins de fer de Morris-Ranger, ce qui d'avance annonce la confirmation du mandamus. Voilà donc la loi de 1876 des bons à prime démolie à l'égard des classes de bons qui n'ont pas voulu l'accepter. Le Conseil de Ville voudrait-il, à lui tout seul, se mettre en insurrection contre les décisions si formelles de trois juridictions diverses? Cela n'est pas à supposer, d'autant moins qu'on sait parfaitement qu'il n'attend qu'un arrêt de justice supérieure pour suspendre le service de l'intérêt de toutes les dettes.

Aujourd'hui, bon gré malgré, il faudra en venir à cette mesure. On le sent si bien que les bons à prime et les autres bons, émis en violation de la loi de 1852, sont juste où ils en étaient à l'époque du fameux message du maire Leeds conseillant la suspension. Ils étaient alors cotés à 24; c'est leur cote actuelle. La prévision de la même impossibilité a amené la même baisse, et de cette seconde chute nous ne pensons pas que le Conseil de Ville actuel tente de les relever de nouveau. La faute serait plus grande qu'il y a trois ans, car on est instruit aujourd'hui par les arrêts de la justice, et cette fameuse loi de 1852 sera bientôt invoquée par tout le monde comme un instrument de protection et de salut.

Mais on répond à cela en disant: les porteurs de bons à prime et de certains autres bons, plus respectables, demandaient aussi des mandamus et les obtiendront. Les demander, oui, mais les obtenir, non, du moins, cela est fort douteux, car alors tout contribuable sera intéressé à contester la validité de ces bons, et dans l'intervalle la municipalité ne paiera aucun créancier. La situation sera donc celle-ci quant aux dettes: la dette consolidée a été déjà reconnue valide par toutes les juridictions, tandisque les autres dettes sont, à cet égard, dans une position incertaine. Elles peuvent être attaquées en droit; elles peuvent être annulées et recommandées simplement à la merci de la ville, dans la proportion de ses ressources et de ses revenus. Pour ces dettes, le danger est très grand.

Ne vaudrait-il pas mieux alors couper court à tous les procès et chercher dans une transaction le moyen de soulager la ville, car l'intérêt de la ville doit dominer ici tous les autres. Il faut ne lui demander que ce qu'elle peut payer. C'est justement ce que nous avons en vue dans le plan que nous avons suggéré. Ce plan fait la part de tout le monde. Il estime au pair en en réduisant l'intérêt les dettes valides et inattaquables, et réduit le capital de celles qu'un défaut de mérite légal, de repectabilité d'origine, et surtout qu'un défaut total d'utilité publique dans le passé, déprécient forcément. Ces dernières dettes, néanmoins, seraient prises pour plus qu'elles ne valent aujourd'hui sur le marché. En conséquence, ceux qui les détiennent, y gagneraient en capital, et ne perdiraient presque rien en intérêt, si l'on prend en considération la régularité et la certitude d'un intérêt payé par semestre. Nous recommandons au Conseil cet arrangement qui nous paraît équitable. A vrai dire, il nous est imposé par la loi de 1852 et c'est pour cela que nous voyons avec plaisir un retour de popularité pour cette loi qui nous a protégés efficacement pendant seize ans et jusqu'au moment où notre gouvernement de ville est tombé entre les mains des Radicaux.

---

LES CURIOSITÉS DU DROIT DE REPRÉSENTATION.—M. Blaine s'étant plaint que les suffrages des gens de couleur ne servaient plus qu'à accroître le droit de représentation des démocratés du Sud, dans le Congrès, on lui a répondu, d'abord, qu'il y avait au Nord, des centaines de mille de votants parmi les ouvriers de manufactures ou de chemins de fer, qui se laissaient influencer par leurs patrons et qui ne servaient qu'à augmenter le droit de représentation des républicains. Mais un journal, le Springfield *Republican*, a fait valoir un argument d'un autre genre qui met en lumière les curieux résultats du droit de représentation tel qu'il est appliqué dans ce pays.

M. Blaine se plaint de ce que les électeurs républicains au Sud, malgré leur nombre, ne soient parvenus à élire qu'un ou deux représentants au Congrès. Voyons donc ce qui se passe au Nord.

Au Massachusetts, les républicains qui ont donné 136,116 votes, ont élu dix représentants, tandis que les démocrates qui en ont donné 117,157, n'ont réussi à en élire qu'un seul.

Dans l'Indiana, 213,219 électeurs démocrates ne sont représentés que par quatre membres au Congrès tandis que neuf membres sont élus par 207,620 républicains.

Enfin, les six Etats de la Nouvelle-Angleterre, avec une population de 3,135,283 âmes et 749,930 électeurs, ont douze sénateurs, tandis que l'Etat de New-York avec une population de près de cinq millions d'âmes et plus d'un million d'électeurs, n'a droit qu'à deux sénateurs.

L'inégalité de la représentation au Sénat est basée sur les droits égaux des Etats, quant à l'inégalité de la représentation dans la Chambre, elle est inhérente au système actuel de répartition, et jusqu'à présent on n'en a pas encore proposé un plus satisfaisant.

---

### LES TAXES DE LEVÉES.

Nous sommes redevables à M. L. D. Martin, secrétaire du bureau des commissaires des levées du second district, pour l'envoi de deux circulaires adressées au nom de ce bureau, l'une aux assesseurs, l'autre aux collecteurs de taxes. La première prescrit aux assesseurs de faire le recensement des produits imposables pour la taxe des levées, c'est-à-dire le nombre des boucauts de sucre, des barils de mélasse, des barils de riz brut, récoltés pour être vendus en 1879, et le produit brut de la vente des oranges récoltées la même année.

La circulaire aux collecteurs prescrit la levée des taxes suivantes:

1° Un mill ad valorem sur tous les biens immobiliers et propriétés imposables.

Et la taxe sur les produits comme suit:

1° Sur chaque boucaut de sucre évalué à $50, un demi de un pour cent.

2° Sur chaque baril de mélasse évalué à $10, un demi de un pour cent.

3° Sur chaque baril de riz brut évalué à $3.00, un demi de un pour cent.

4° Sur le produit brut de la vente des oranges, un demi de un pour cent.

Le second district des levées comprend les paroisses des paroisses suivantes sur la rive droite du fleuve: Ascension, St-Jacques, St-Jean-Baptiste, St-Charles, Jefferson, Orléans, Plaquemines, et la partie des paroisses Assomption et Lafourche qui est sur la rive gauche du bayou Lafourche.

---

CHAUSSURES COUSUES, CHAUSSURES à vis.—Messieurs doivent pour consommateurs nous recommander M. C. F. Schumacher, No 311 rue Decatur, autrefois Vieille-Levée, comme un des plus habiles fabricants de chaussures de la Nlle Orléans. Il est impossible de travailler plus finement et de fournir de meilleure matériaux. Nous signalons particulièrement ces chaussures à vis qui font confectionner dans ses ateliers et qu'il vend, malgré leur qualité supérieure, à très bas marché.

---

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le "Humpty Dumpty" renouvelé, augmenté et embelli fera agréablement cette semaine et commencera l'autre sous les meilleurs auspices. La troupe de Nick Roberts est toujours parfaitement accueillie par le public, qui s'amuse beaucoup et applaudit. Aujourd'hui Humpty Dumpty en matinée et en soirée.

---

THÉATRE ST-CHARLES.—Ce théâtre finira sa semaine par les Offenbach et les Lecocq, et donnera pour la semaine suivante, un de ces drames qui ont vu le jour à Dumanoir et d'Ennery une réputation si grande. Le drame de "Pierre Antoine" sera très certainement un des plus fameux succès de la saison.

---

LA FÉE MIRETTE.—Cette fée a toujours habité les pays les plus éloignés. En Turquie surtout elle a fait d'innombrables miracles; c'est surtout aux grandes fêtes qu'elle exerce le plus de pouvoir. Elle adore les enfants et c'est elle qui accompagne Papa Noël dans tous ses voyages et c'est elle qui ordonne maintenant. Voici la dernier ordre qu'elle vient de lancer pour la Noël de 1878: *J'ordonne au propriétaire du célèbre magasin "L'Etoile Rouge" de distribuer des étrennes à tous les petits enfants de la bonne ville de la Nouvelle-Orléans pendant toute la dernière semaine de décembre 1878.* Voici un ordre qui fera la réjouissance de tous les enfants, et M. Durieu a trop à cœur le bonheur de ses petits clients et clientes pour y désobéir; aussi nous annonce-t-il que la distribution des jouets commencera dès dimanche, 22 de ce mois.

Allons enfants, allez à l'ETOILE ROUGE chercher vos étrennes, et puisque la fée Mirette a bien voulu lancer un si bel ordre en votre faveur, pensez parfois à elle.

---

—Alphonse XII vient d'envoyer le collier de la Toison d'Or au prince de Naples, fils de Humbert Ier.

Le prince de Naples est né le 11 novembre 1869.

---

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

---

S1.—Les invalides prennent des masses de mauvais remèdes et leurs maux physiques en sont prolongés des années, quand on merveilleux tonique stimulant et correctif, les "Hostetter's Bitters" remettrait promptement en ordre le mécanisme usé du système en lui rendant son activité et son fonctionnement salutaire. Il a été démontré surabondamment que les bitters répondaient mieux qu'une majorité des remèdes pharmaceutiques aux exigences des malades. L'estomac est fortifié, le foie réglé, les boyaux sont mis dans un ordre convenable, le sang est purifié et enrichi et le calme et la vigueur sont rendus au système nerveux par cet inestimable remède de famille, qui vous protège contre la maladie en vous procurant de l'appétit, et c'est un cordial particulièrement bon pour les vieilles gens et les gens infirmes, les femmes délicates, et les convalescents. Il est en outre immensément populaire comme un antidote à la fièvre d'infection.

---

**Depuis plus de trente ans,** il est fait un gra dit sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Ce sirop dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

— 2 —

**Un résultat remarquable.**—Le sombre de médecins que vous avez consultés on de remèdes que vous avez essayés, importe peu. Il est établi maintenant que le sirop allemand est le seul remède qui ait donné une satisfaction complète dans les maladies de poumon. Il est vrai qu'il y a encore des milliers de personnes qui sont prédisposés à des affections de la gorge ou des poumons, à la consomption, aux hémorragies, à l'asthme, aux refroidissements de poitrine, à la pneumonie, à la toux, etc., qui n'ont besoin que d'une connaissance personnelle du Sirop Allemand de Boschee. A ceux là nous répondrons que l'année dernière, 50,000 bouteilles ont été vendues sans qu'il y ait eu une seule plainte. Que les personnes atteintes de consomption en essayent une bouteille! Taille régulière 75 cents; elles se vendent chez tous les droguistes d'Amérique.

---

Décédée hier, le 20 décembre, à l'âge de neuf ans et trois mois, MARIE MERCEDES RAMON, fille de John Ramon et de Adélaïde Georges. Les amis et connaissances des familles Ramon, Emilstone et Michel George sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Tréma No 165 1/2.

---

**Salle de l'Association des Jardiniers.—Réunion spéciale.**—Les officiers et les membres de l'Association des Jardiniers sont requis de s'assembler DIMANCHE le 22 du courant, par rapport à des transactions importantes.

Par ordre du Président, le secrétaire
21 déc—2j T. RHEUTER.

---

## Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Secrétaires sont prévenus qu'une Assemblée générale extraordinaire aura lieu DIMANCHE prochain, 22 du courant, à 3 heures P. M., dans la salle de séance. Bal qui doit avoir lieu le premier Février 1879.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER,
20 déc—3f. L. SIMON, Secrétaire.

---


## ONE PRICE STORE,

## A LA VILLE!

## A LA CAMPAGNE!!

La plus grande occasion qui ait été offerte au public.

## Vente extraordinaire

D'HABILLEMENTS tout faits pour hommes, jeunes gens et enfants, qui viennent d'être reçus cette semaine.

1000 PARDESSUS de tout genre qui se vont de véritables bargains.

2000 COSTUMES complets pour messieurs, en coutil de toute nuance, de première qualité et fabriqués dans notre établissement, dont nous garantissons la coupe et l'ouvrage, qui se vont vendus à $7 50.

1500 COSTUMES d'enfants de tout âge, à des prix qui défient toute concurrence.

PARDESSUS d'enfants, grand assortiment, à partir de $3 50.

## 500 CAISSES

Chapeaux nouvelles formes,

LINGE de corps, CHEMISES BLANCHES, COLS, des meilleures manufactures du Nord.

Nous le répétons, n'oubliez pas que nous vous offrons des bargains extraordinaires et que notre stock n'a jamais été et vanté et si bien choisi.

Venez vous en convaincre au

## ONE PRICE STORE,

Corner St Ann & Old Levee,
195, 197 & 199,
En face du Marché Français à la viande.

## MICHEL LION

1er déc—1m—D Marc S


---


## COLLÈGE COMMERCIAL DE ST-STANISLAS,

A LA BAIE ST-LOUIS, Miss.

CETTE INSTITUTION, connue de tout le monde, offre à la jeunesse de grands avantages pour y acquérir une solide instruction commerciale. Cours tout qui concerne l'établissement s'adresser à l'Académie St-Aloysius, coin Chartres et Quartier, ou au frère Directeur, directeur du Collège.

19déc—1m


---


ANNONCEURS ATTENTION!!!

SOUVENEZ-VOUS BIEN DE CECI:

Le COURRIER de la LOUISIANE

Aura dans quelques jours une dimension NOBLE DE

Cinquante Mille Exemplaires

qui seront distribués gratuitement par la Poste, dans chaque Paroisse ou Comté, ville, village ou bourgade de la Louisiane, de l'Alabama, de la Floride, du Mississippi, de l'Arkansas et du Texas.

C'est le plus belle occasion qui ait jamais été offerte aux marchands de la Nouvelle-Orléans, en ce que cette distribution gratuite et extraordinaire les mettra en communication directe avec tous les hommes d'affaires de la Louisiane et des États voisins, à un prix nominal.

PRÉPAREZ VOS ANNONCES!

19déc—10f

## STONEWALL JACKSON

## EMPORIUM,

Coin des rues Royale et St-Louis

13 déc—1m M S D


---

## Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

### RAPPORT ANNUEL, 1878.

Le Conseil d'Administration arrivé au terme de sa mission, a l'honneur de soumettre à MM. les sociétaires, le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (24 novembre 1878).

### COMITE DE FINANCES.

**Rapport du Trésorier.**

| | |
|---|---|
| Au 25 Novembre 1877, la balance était de | $1281 02 |
| Reçu depuis pour quotités pour 125 admissions | 10499 00 |
| " " droits, intrigues, etc | 625 00 |
| " " le produit net du bal et du pique-nique | 190 00 |
| " " Dépôts | 341 65 |
| " " Dons | 14 45 |
| | 260 00 |
| Total général des recettes | $14,113 54 |

**Dépenses à Déduire:**

| | |
|---|---|
| Eclairage, charbon, coke, etc | $131 45 |
| Annonces, frais de bureau, etc | 153 05 |
| Pensions | 120 00 |
| Inhumations, décorations et réparations des tombeaux | 925 50 |
| Secrétaire | 240 00 |
| Collecteur | 774 48 |
| 53 insignes à $1.65 | 90 75 |
| 301 livres de coton | 1,509 00 |
| Gardien de l'Asile | 3,750 60 |
| Taxes, commission | 92 95 |
| Loyers annuels | 1,450 50 |
| Assurances | 66 00 |
| Waterworks | 10 00 |
| Pharmaciens, vin de quinquina | 2,008 41 |
| Garde malades | 45 50 |
| Réparations à l'asile, aux maisons, fournitures | 619 28 |
| Total général des dépenses | $11,963 13 |
| Balance en caisse ce jour | 2,150 41 $14,113 54 |

**Caisse de Bienfaisance.**

| | |
|---|---|
| 1877 novembre 26, balance en caisse | $1972 41 |
| Versé à l'Association Howard | 450 |
| Versé à l'Association Charitienne des Femmes Gens | 450 |
| Versé à l'Union Française | 200 150 00 |
| Balance à nouveau | $1,422 41 |

**Rapport du comité d'admission.**

La société au 25 novembre 1877 se composait de 1051 membres.

| | | |
|---|---|---|
| Admis depuis | 171 membres | 1203 membres |
| Sur lesquels il faut déduire: | | |
| Démissionnaires | 13 membres | |
| Décédés à l'asile | 26 " | |
| " à domicile | 40 " | |
| Rayés | 80 " | 159 |
| Effectif actuel | | 1166 membres |

Classés ainsi qu'il suit:

| | |
|---|---|
| Pensionnaires à l'asile | 9 membres |
| Exempts de quotités | 9 " |
| Membres honoraires | 5 " |
| " bienfaiteurs | 12 " |
| Veuves de Sociétaires | 82 " |
| Fils de sociétaires | 34 " |
| Membres actifs | 990 " |
| Total égal | 1166 membres |

**Rapport du Comité de Secours.**

MM. n'est encore sous la pénible impression que y laissés l'épidémie qui vient de frapper notre population, que le Comité de Secours vient vous présenter son rapport.

Les pertes que nous avons à déplorer sont malheureusement trop sensibles, ainsi que le tableau suivant vous l'indiquera:

Avant l'épidémie, nous avons perdu

| | |
|---|---|
| 9 | Sociétaires, |
| 2 | Epouses de sociétaires, |
| 6 | Enfants |

Pendant l'épidémie:

| | |
|---|---|
| 57 | Sociétaires, |
| 12 | Epouses de sociétaires, |
| 35 | Enfants " |

141 pertes à déplorer, sur lesquelles nous avons eu à notre charge 135 enterrements. Nous avons aussi recueilli 4 enfants en bas âge, orphelins de père et de mère; nous avons à l'asile, 9 pensionnaires, hommes et femmes, qui sont entretenus à nos frais; 9 sociétaires qui sont exemptés de paiement de la quotité mensuelle et qui jouissent de tous leurs droits et privilèges.

Nous avons délivré, à titre de bienfaisance, à nos veuves et sociétaires, dans le besoin, 301 bons, représentant la somme de $1509 00.

**Service médical.**

Le médecin de l'asile le Dr J. Toustre, a soigné 240 sociétaires ou dames de sociétaires qui y ont séjourné 3026 journées. Sur lesquels nous déplorons la perte de 27 malades; il est mort de maladies chroniques et 21 de la fièvre jaune.

Sur ces 21 morts de la fièvre jaune, 11 y sont été entreprises le 2me, 4me, 5me, 11me jour de leur maladie; la plupart vomissant noir à leur arrivée, et dans un état qui ne laissait aucune chance en faveur.

Le Dr F. de Rosiès, chargé du service de la partie supérieure de la ville, a donné ses soins, pendant l'épidémie à

464 malades, et pendant l'épidémie à
455 malades.

Le Dr Escudier, chargé du service de la partie inférieure, a soigné avant l'épidémie
588 malades, et pendant l'épidémie
496 malades.

Le Dr Ch. Dupuy, pendant l'épidémie, a donné ses soins à
59 malades, et le Dr D'Aquin, pendant la même période, a soigné
195 malades.

On service à domicile a nécessité 3230 visites.

Le nombre total de nos malades soignés à nos frais, tant à l'Asile, qu'à domicile, est de 2996.

Les membres pour le service médical à domicile, sont divisés en deux parties: la partie supérieure s'arrêtant à la rue Toulouse, et la partie inférieure à partir de la rue Toulouse, le canal Carondelet séparant les deux parties.

Le service pharmaceutique, pour l'exercice 1878-79 est toujours aussi qu'il soit, d'après le procès-verbal d'adjudication du 24 novembre 1878.

Président—J. SCHWEITZER, 186 rue Royale.
Vice Président—P. LIMET, au journal l'Abeille.
Trésorier A. CASTEL, coin du Marché et Royale.

| | | |
|---|---|---|
| J. Lejeune, Jr., | Asile St Bernard ou 328 rue d'Orléans | Comité de |
| U. Salmojan, | 19 rue du Marché ou 197 rue Bourbon | Finances. |
| G. Tujague, | 311 rue Decatur | Comité d'Admission |
| J. Rochon, | 199 rue Chartres ou Asile M. L. Gendre | |
| J. Leblanc, | 265 rue Vieille-Levée | Comité de secours |
| A. Fabre, | 111 rue Pauger | |
| J. Cuny, | 254 rue Marigny | |
| P. B. Cousin, | 1 rue Bienville ou Chahouas | |
| H. Lehobre, | coin St Louis & Chartres | |

Le Conseil informe MM. les sociétaires qu'il a fait les nominations suivantes:

"Secrétaire, L. Simon, 258 rue de Maine, ou chez C. Keuyer, encadreur Chartres et Conti.

Collecteur, F. Mongrille, 253 rue Villers.

"Gardien de l'Asile, J. F. Dubéry.

"Docteur de l'Asile, Dr J. Toustre, 166 rue des Ursulines.

"Docteur pour la partie supérieure de la ville, Dr F. de Rosiès, rue Esmarte 72.

"Docteur pour la partie inférieure de la ville, Dr D'Aquin, 49 rue Esmarte.

Les pharmaciens pour les mois de juin et juillet MM. A. Bonnette, 397 rue Claiborne, B. Lartigue, encoignure Dumaine et Esmarte.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER,
"Maire.
L. Simon,
19 déc—4f. Secrétaire.

---


## VOUS Y VERREZ!

## VOUS Y VERREZ!!

LA JOLIE BOTTE DORÉE de la maison Dunbarr, le plus joli présent que l'on puisse faire à un enfant.

Vous y verrez! Vous y verrez!!

Le même genre de Bottes argentées, indispensables pour compléter une toilette d'enfant.

Vous y verrez! Vous y verrez!!

LA PARISIENNE. Botte montée avec beaucoup de goût et offerte à la perfection.

VOUS Y VERREZ!

Des Pantoufles en satin de toutes couleurs.

VOUS Y VERREZ!

Des Mules d'une élégance admirable.

VOUS Y VERREZ!

LE MIRONTON, article du dernier genre.

VOUS Y VERREZ!

AMANDA, article bas pour bals, travaillé de cote.

VOUS Y VERREZ!

LA VALSEUSE, genre Aimée, en mérinos rayé.

VOUS Y VERREZ!

BATACLAN, exemplo travaillé sur drap.

VOUS Y VERREZ!

PÉPITA, pantoufles de satin.

VOUS Y VERREZ!

Pour vos bébés de magnifiques chaussures de toutes couleurs et de toutes grandeurs.

VOUS Y VERREZ!

De splendides Pantoufles pour hommes importées directement de Paris. Rien de mieux pour une surprise de Noël ou de jour de l'An. Madame à Monsieur.

VOUS Y VERREZ!

Des DOUILLETTES, magnifiquement garnies de fourrures assorties en couleurs. Monsieur à madame.

VOUS Y VERREZ!

Des Pantoufles blanches, pour mariage ou cotillons.

VOUS Y VERREZ!

Des Souliers bas, genre AIMÉE, roses, bleus, brunes et noirs.

VOUS Y VERREZ!

Des Bottes en chevreaux, pour dames, de 99 à $5.

VOUS Y VERREZ!

Des Bottes en chevreaux, pour enfants, de 75 c. à $1.50.

VOUS Y VERREZ!

Des Bottes claquées pour dames, à $1.50 la paire.

VOUS Y VERREZ!

Des Pantoufles à talon, pour dames, à 60 c. la paire.

VOUS Y VERREZ!

Des Caoutchoucs pour dames. Article indispensable contre l'humidité.

VOUS Y VERREZ!

Des Bottes bottonnées pour bébés à 50 c. la paire.

VOUS Y VERREZ!

Des Brodequins pour dames de tous genres et de tous prix.

VOUS Y VERREZ!

Pour l'usage de la campagne, de la chasseure chevillée de tous genres et de toutes grandeurs.

VOUS Y VERREZ!

Des Souliers de chasse supérieurs.

VOUS Y VERREZ!

Des BROGANS, de BATCHELLER, le meilleur article manufacturé.

VOUS Y VERREZ!

La plus belle chaussure fabriquée aux Etats-Unis.

VOUS Y VERREZ!

Les prix marqués en chiffres connus, ce qui permet à l'un d'acheter aussi bon marché que l'autre.

VOUS Y VERREZ!

Que le petit commerce trouve à s'y exercer avec avantage.

VOUS Y VERREZ!

Le bon marché régnel à l'élégance et l'élégance régnera à la solidité.

VOUS Y VERREZ!

Votre intérêt dans tous les articles que vous achèterez.

VOUS Y VERREZ!

qu'on rend l'argent pour tout soulier qui, avant usage, a causé de vous plaire.

VOUS Y VERREZ!

Des milliers de paires de souliers vendus aux prix de gros.

VOUS Y VERREZ!

Celui fait la vogue de l'Etoile Rouge.

VOUS Y VERREZ!

Toujours la finir et vous y échelonner toujours le meilleur marché qu'ailleurs.

ALLEZ-Y

A

## L'ETOILE ROUGE

et si vous en êtes désireux et que vous veuillez envoir à quels prix on y vend

## Demandez Des Catalogues

On vous les enverra sur demande.

Adressez toutes vos communications à

ARTHUR DURIEU,
A L'ETOILE ROUGE,
Coin DOUANE et BOURBON,
Nlle-Orléans, Lou.


---


## B. & W. CRONER

141 RUE DU CANAL,

Annoncent à leurs amis et à leurs clients que leur nouveau stock de marchandises a été reçu et que l'ouverture en sera faite

LUNDI PROCHAIN.

NOS

ETOFFES POUR ROBES

ont été choisies dans les marchés européens avec le plus grand soin, et sont supérieures à tout ce qui a été jamais importé en cette ville. Nous recevons de nouvelles POPELINES des dernières genres et qualités, depuis 15 cts jusqu'aux plus fine et plus beaux articles, à des prix plus bas que ceux de toutes les maisons des États-Unis. Notre

Stock de Marchandises Américaines

est nouveau et complet, et comprend toutes les variétés de genre. Parcales françaises 4-4 et Foulard 4/7 1/2 cts, valant 20 cts. Toutes les nuances manufactures en grand quantité.

CORSETS.

Dans ce département nous avons ajouté des figures entièrement nouvelles de nos propres manufactures, que nous vendrons à 50 cts et jusqu'aux plus belles qualités.

MARCHANDISES DE DEUIL!

Nous avons donné la plus grande attention à ce département en raison du fait que les articles de noir ne vient tout-à-fait rien s'ils ne sont pas bien fabriqués. Nous ferons en conséquence remarquer que nous vendrons les Cachemires français noirs (tout laine) depuis 45 cts jusqu'aux plus belles qualités qui aient jamais été importées.

BONNETERIE.

Ces marchandises sont d'un genre entièrement nouveau et sont importées de droits et nous garantissons que les prix en sont plus bas qu'on ne l'a jamais vu.

## Manteaux et Châles

Tous nos Manteaux et Châles sont de fabrication récente et les prix correspondent avec les prix des autres marchandises.

Nous offrons une bonne paire de

COUVERTURES BLANCHES,

pour $2.50 et au-dessus.

Casimirs, Jeans, Drape, Etc., à des prix également bas.

Nous appelons l'attention sur le fait que nous avons ajouté un département pour

## LINGE DE DAME.

Nous voulons faire de ce département quelque chose de supérieur par la qualité de nos articles, et la modicité de nos prix dépassera tout ce qu'on a vu jusqu'ici.

## TAPIS.

Ce département est rempli d'articles les plus nouveaux et les derniers fabriqués et nous vendrons les tapis de Bruxelles à aussi bas prix qu'à l'encan.

STORES, RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, TOILES CIRÉES, TAPIS DE CHEMINÉE, MATS, ETC., ETC

à des prix excessivement bas.

Il est impossible d'énumérer ou de mentionner les prix de toutes nos marchandises, mais nous garantissons que les ordres qui nous seront envoyés seront exécutés avec soin aux prix les plus bas du marché, avec les garanties les plus nouveaux et les plus désirables.

A chaque arrivage de steamer d'Europe une addition d'articles nouveaux et de choix sera faite à chacun de ces départements.

B. & W. CRONER,
141 RUE DU CANAL,
1er déc—1m Nlle-Orléans, Louisiane.

## ARTICLES

—POUR—

## FÊTES,

## BAZAR DE MODES DE SCHILLING.

## OUVRAGES EN CHEVEUX,

ET

## ARTICLES DE FANTAISIE.

159---RUE DU CANAL---159

En présentant une carte, et les compliments saisonnés de la saison, il est à peine besoin d'informer notre monde que le même choix et le même assortiment choisi avec le plus grand soin quand j'étais à New York et dans les centres principaux du Nord et de l'Europe, m'ont été expédiés par l'expédition comprend les derniers genres en fait

D'articles de modes,

Chapeaux et Bonnets.

Ouvrages en cheveux de tout genre, et la plus brillant choix de Bijoux, Eventails, Fichus, Rubans, Boites de toilette, Bourses pour enfants, Boites de cartes, Ornements dorés de Paris mon salon de Vienne, etc.

Votre attention est particulièrement appelée sur mes

SPÉCIALITÉS.

En Ecailles fines, Ivoire et Perles,

ARTICLES DE JAIS.

ARTICLES DE MODES

—ET—

OUVRAGES EN CHEVEUX.

Je tiens toujours